

## Les ressources 2015

Les ressources de la Région Franche-Comté diminuent de 0,5% par rapport à 2014. Elles s'élèvent à **492,7 M€** (*hors gestion active de la dette et résultats antérieurs reportés*) soit :

- **46,8 M€ de recettes d'investissement**. Hors emprunt (6 M€), ces recettes s'élèvent à 40,8 M€, soit une baisse de 10,7% par rapport à 2014, baisse qui s'explique notamment par la fin des participations versées au titre de l'opération TEMIS Sciences et par le reversement en 2014 par RFF d'une subvention européenne pour le financement de la 1<sup>re</sup> phase de la LGV Rhin-Rhône.

- **445,9 M€ de recettes de fonctionnement**, en évolution de +0,76% par rapport à 2014. Cette légère hausse (+3,3 M€) est constatée malgré une baisse de la DGF « forfaitaire » (-8,9 M€), baisse elle-même atténuée par d'autres recettes en hausse (DGF « péréquation » et participations versées au titre des fonds européens).

Les ressources de la Région sont composées comme suit en 2015 :

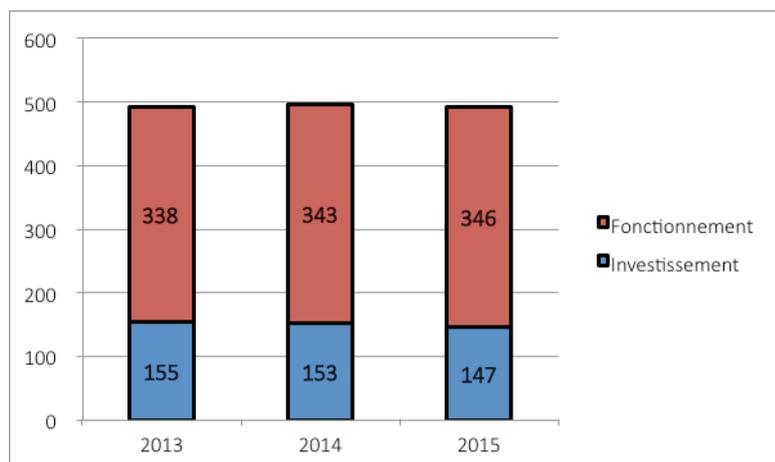
- 24,1 % du produit de la fiscalité directe locale,
- 38,2 % des recettes de fiscalité indirecte,
- 30,1 % de dotations de l'État,
- 6,4 % de subventions et fonds européens et autres participations et recettes spécifiques,
- 1,2% d'emprunt.

Ici, la comparaison par rapport aux années précédentes est difficile à faire, du fait que la fiscalité indirecte inclut les nouvelles ressources régionales attribuées suite à la réforme du financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle (ces nouvelles ressources viennent se substituer aux anciennes dotations versées par l'État).

## Les dépenses 2015

Les dépenses 2015 s'élèvent à 493,1 M€ (*146,9 M en investissement et 346,2 M en fonctionnement*). Globalement, on constate un maintien des dépenses réelles sur les 3 derniers exercices (environ 500 M€), avec une stabilisation relative de chaque type de dépenses (investissement et fonctionnement).

Dépenses réelles (en M€) :



### Les dépenses d'investissement

Les crédits de paiement d'investissement s'élèvent à **146,9 M€**, en diminution de 4,23% par rapport à 2014 (soit -6,4 M€). Cette baisse n'appelle pas de commentaire particulier, elle résulte notamment :

- d'un report de certaines dépenses sur 2016 (exemple : un ajustement de 5,3 M au titre du plan BTP, qui résulte dans le fait que les dépenses des Conseils départementaux n'ont pas pu être comptabilisées en 2015 => la consommation de crédits se trouve ainsi reportée en 2016. Comme le CESER l'avait noté dans son avis relatif à la DM 2 de 2015, il s'agissait ici d'un ajustement technique, sans corrélation avec la réalisation ou la non-réalisation des opérations financées).
- d'une application mécanique des plans de financement des équipements subventionnés par la Région (→ diminution progressive des CPI).

### Les dépenses de fonctionnement

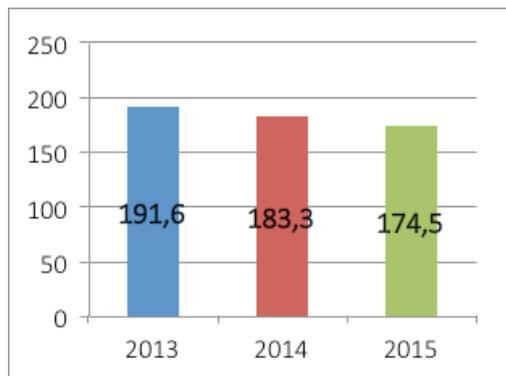
Les crédits de paiement de fonctionnement s'élèvent à **346,2 M€** en 2015. Ils enregistrent une évolution limitée à +0,83% par rapport à 2014 (soit +2,8 M€), et qui concerne principalement sur les dépenses d'invention. En effet, ces 346,2 M€ de CPF comprennent :

- 256,7 M€ de dépenses d'intervention directement réinjectées dans l'économie régionale, soit une évolution de +1,29% par rapport à 2014. Les dépenses d'intervention représentent ainsi 74% des CPF 2015.
- 50 M€ de dépenses de personnels des agents des lycées (14,5% des CPF).
- 34,3 M€ de dépenses des services généraux (10% des CPF).
- 5,2 M€ d'autres dépenses (1,5% des CPF).

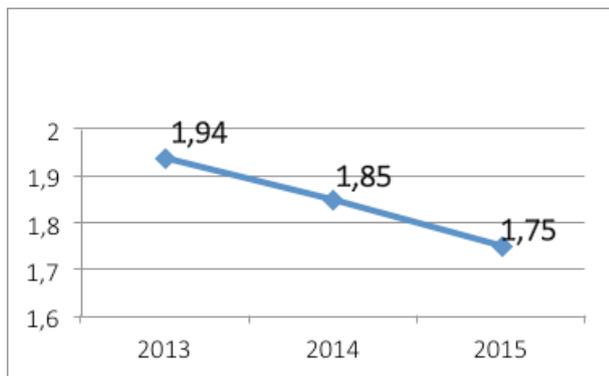
### Résultat 2015, indicateurs financiers et dette

- Résultat de clôture : excédent de 4,3 M€
- Épargne brute : 99,6 M€
- Taux épargne brute : 22,35%
- Encours de dette au 31/12/2015 : 174,5 M€
- Capacité de désendettement : 1,75 ans (1 an et 9 mois)
- Emprunt mobilisé en 2015 : 6 M€ (soit -15% par rapport à 2014)
- Évolution des charges d'intérêts de la dette : -13%

Encours de dette au 31 décembre (en M€)



Capacité de désendettement (en années)



### Principales observations

Dans un contexte de ressources à la baisse (-0,5%), la Région Franche-Comté a fait les choix suivants :

**a- Maintenir un niveau d'investissement comparable aux années précédentes** (bien qu'en baisse - relative - par rapport à 2014), afin de financer les compétences obligatoires (renouvellement des matériels roulants TER, PPI lycées, par exemple). Le taux de réalisation des CPI est de 97,56%, équivalent à celui constaté en 2014.

**b- Limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement**, avec néanmoins une augmentation de +1,29% des dépenses d'intervention réinjectées directement dans l'économie régionale (notamment concernant la formation professionnelle et l'apprentissage, et les transports). Le taux de réalisation des CPF est de 98,59% (+0,7 point par rapport à 2014).

**c- Maintenir son niveau d'épargne brute**, ce qui été rendu possible par :

- Une hausse des recettes de fonctionnement (+0,7%).
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+0,8%).
- Une baisse de certaines dépenses de fonctionnement :
  - baisse des charges à caractère général (-10,8%),
  - baisse des charges d'intérêt de la dette (-13%), du fait du désendettement de la collectivité et du contexte favorable des taux d'intérêts.

**d- Préserver une situation financière « saine » :**

- (Très) bonne capacité de désendettement, largement inférieure aux niveaux constatés dans les autres Régions. Le recours à l'emprunt est maîtrisé (6M d'emprunts contractés en 2015, en baisse de 15% par rapport à 2014).
- La charge de la dette est en diminution (elle correspond à l'annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement).
- Le taux d'épargne brute est maintenu (22,35%).

## **L'avis du CESER**

### **Une situation financière saine et maîtrisée**

Le CESER souligne une gestion budgétaire/financière rigoureuse et prudentielle, qui a permis de préserver les principaux indicateurs financiers de la collectivité (taux d'épargne brute supérieur à 20 %, capacité de désendettement inférieure à 4 ans) et de limiter le recours à l'emprunt. Cette situation financière favorable offre notamment la possibilité de recourir à de nouveaux emprunts. Cette option est néanmoins limitée dans le sens où les emprunts généreront des frais financiers, donc une baisse relative de l'épargne brute.

### **D'importantes contraintes budgétaires**

Le CESER constate que l'effet ciseaux s'est confirmé en 2015, et qu'il devrait se poursuivre en 2016 et 2017, compte tenu des nouvelles diminutions de la dotation globale de fonctionnement et de la hausse de certaines dépenses obligatoires. Il note également les faibles marges de manœuvre dont dispose la Région en matière de recettes, et qui résident essentiellement dans la fiscalité sur les cartes grises. Dans un tel cadre contraint, l'évolution des dépenses de fonctionnement doit nécessairement être contenue afin de préserver les marges d'autofinancement de la collectivité.

### **Un contexte non stabilisé, source d'incertitudes**

Le CESER estime que la situation financière saine de la Région est d'autant bienvenue que le contexte est particulièrement évolutif :

- d'une part, le mécanisme de convergence des politiques publiques est potentiellement générateur de dépenses supplémentaires (effet d'alignement par le haut), donc d'une baisse relative de l'autofinancement de la collectivité,
- d'autre part, de nombreuses incertitudes pèsent sur les impacts financiers des transferts de compétences. Comme le CESER l'avait souligné dans son avis sur le BP 2016, le contexte de réforme particulièrement dense (loi NOTRe, nouvelles compétences, réduction des déficits publics...) aura des incidences financières et organisationnelles qui restent à évaluer à ce stade (par exemple, la compétence « transport scolaire » fera l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, qui aura notamment pour objectif d'en mesurer l'impact financier pour la Région).

### **La complexité de la décision publique**

Le CESER note que la conjonction des facteurs évoqués ci-dessus rend particulièrement complexe les choix politiques à opérer. Cependant, les priorités de la Région et ses modalités d'intervention devront être progressivement reprécisées sur certains secteurs, dans une recherche d'efficacité de l'action publique et d'optimisation des moyens budgétaires. Il s'agirait notamment, d'une part, d'éviter un saupoudrage excessif des financements, et, d'autre part, de sortir d'une approche essentiellement centrée autour de la dichotomie « dépenses d'investissement vs dépenses de fonctionnement ». Le CESER estime en effet que la décision politique repose trop souvent sur un choix entre des dépenses d'investissement (jugées « vertueuses ») et des dépenses de fonctionnement (jugées souvent « négativement ») et de manière globale, indifférenciée). À ce titre, il souhaite engager une réflexion afin de dépasser cette dichotomie, et ainsi établir des propositions à la Région. Cette étude viserait notamment à maximiser les effets levier des dépenses d'investissement et de fonctionnement, donner à voir leur utilité socio-économique au service d'une évaluation permanente des politiques publiques régionales.

Enfin, le CESER prend acte des dispositions réglementaires ayant impliqué la réalisation de 2 comptes administratifs. Il sera attentif à la production d'un document consolidé pour la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté, le CESER ayant noté que le rapport des orientations budgétaires 2016 permettait de disposer d'une visibilité sur la situation financière de la nouvelle Région, notamment à travers son taux d'épargne brute (20,3 %) et sa capacité de désendettement (3,1 années), la dette consolidée étant de 647 M€.

**Vote du CESER** : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 14 absentions (CGT).